

Les enjeux d'un hôtel de prestige

CONTACT

Etude
BRISSE BOUVET LLOPIS
354 rue Saint Honoré
75001 PARIS

Tél : 01 42 60 75 75
Fax : 01 49 27 07 44
bbl@bblhuissiers.fr

[Site internet](#)

Diriger un hôtel de prestige n'est pas de tout repos. Derrière les lourds rideaux et les pas feutrés sur les moquettes, se cachent de multiples enjeux: économiques, sociaux, réputation... Sans que la clientèle ne s'en aperçoive, chaque journée, chaque nuit, dans un hôtel de prestige apporte son lot de difficultés dont le luxe ne saurait s'accommoder.

Sans être exhaustif, il convient d'énumérer quelques une de ces difficultés auxquelles un dirigeant d'hôtel de prestige est confronté:

- l'organisation d'un événement: conférence, mariage, tournage de film, défilé de mode...
- Un mouvement social: le

mouvement social peut être initié par des employés de l'Hôtel, ou par ceux de ses sous-traitants (service d'entretien par exemple).



A l'angle de la Place Vendôme, ce discret panonceau signale notre étude.

- L'atteinte à votre réputation: il est aujourd'hui fréquent que des campagnes de diffamation soient lancés sur Inter-

net par un client mécontent ou un salarié déloyal.

- L'organisation d'élections professionnelles
- Le client indélicat, ou peu soigneux qui quitte l'hôtel en « oubliant » sa note et après avoir dévasté la chambre qu'il occupait
- La mise en jeu de votre responsabilité suite à un vol dans une chambre

Dans toutes ces hypothèses, rien ne doit être laissé au hasard, et l'intervention d'un professionnel de ce type de situations est capitale pour vous soulager.

L'intérêt d'un l'huissier

Il faut oublier le cliché selon lequel l'huissier de justice ne fait que des saisies et des expulsions! C'est un professionnel du droit (même niveau de formation qu'un avocat ou un juge), spécialiste du contentieux et de la preuve.

Chef d'entreprise, il connaît les

difficultés que rencontrent les hôtels de prestige, et son rôle est essentiel en la matière comme nous le démontrerons.

Située au cœur de Paris, à l'angle de la Place Vendôme, notre étude se met à votre disposition pour vous accompa-

gner dans votre quotidien.

Comme les hôtels de prestige, nous sommes disponibles 24h/24, et 365j/365 sur simple appel, et assurons un service personnalisé et adapté à la spécificité de votre secteur économique.

L'évènementiel, l'hôtel et l'huissier

En raison du caractère prestigieux de votre hôtel, **l'organisation d'un évènement peut être source de désagrèments et dommages, que le recours à un Huissier de justice peut faire disparaître.**

En effet, il convient avant de préparer l'évènement de faire établir un constat **évènementiel avec photographies.**

Le but est de vous constituer une **preuve** de l'état des lieux

avant l'évènement afin de **simplifier la gestion des dommages éventuels** (causés par les intervenants, invités...) en empêchant toute contestation sur leur état initial.

Outre les aspects juridiques et techniques, la visite de l'huissier sera l'occasion de **rassurer les inquiétudes des différents intervenants de l'évènement et de figer une situation juridique évitant toute discussion ultérieure.**

Des incidents peuvent survenir au cours des préparatifs ou durant l'évènement (**retard, dégradations...**), ou si, au contraire, vous désirez **prouver le bon déroulement de l'évènement**, le **procès-verbal initial sera nécessairement complété par un second qui illustrera la situation immédiatement après et à la fin de**



« Comme les
hôtels de prestige,
nous sommes
disponibles
24h/24, et
365j/365 sur
simple appel »

Notre méthode

Lors de **l'état des lieux d'entrée**, l'huissier de justice dicte à haute voix devant les parties : cette technique permet une parfaite transparence vis-à-vis des parties, qui ne « découvriront » pas le procès-verbal en le lisant puisqu'il aura été dicté devant elles. De mêmes, les photographies seront prises au fur et à mesure des constatations, en présence des parties.

L'état des lieux de sortie, après évènement, donne lieu à une approche différente : en effet, les constatations sont faites en référence à l'état des lieux initial, et ne sont relevés que les éléments intervenus pendant la privatisation des lieux. Ce procédé, plus rapide, permet en outre une meilleure lisibilité du procès-verbal, qui sera dès lors plus facilement exploitable.

Afin de faciliter la lecture de nos actes, nous intégrons les photographies dans le corps de nos acte.

En tout état de cause, nous vous informons immédiatement en cas de dommage, vous permettant ainsi de faire intervenir les services généraux dans les plus brefs délais.

Le client, l'hôtel et l'huissier



Le recouvrement d'une note impayée est délicat, notamment car cela ne doit pas porter préjudice à votre image de marque auprès de la clientèle.

Nous intervenons d'abord dans un rôle de conseil afin de limiter votre risque client. Nous pouvons notamment analyser votre politique de

réservation et vous conseiller afin de diminuer votre exposition aux impayés.

Ensuite, nous pouvons prendre attache avec le client en vue d'un recouvrement amiable, afin de préserver votre image de prestige.

Nous adaptons cependant le recouvrement à la résistance du client afin de les con-

vaincre d'honorer leurs factures.

En cas de vandalisme, nous effectuons des états des lieux rapidement afin de vous permettre de remettre la chambre en état pour le prochain client, sans pour autant perdre la preuve des agissements de l'indélicat.

Grève, hôtel et huissier



La grève dans un hôtel de prestige peut rapidement avoir des conséquences sérieuses: fuite de la clientèle, atteinte à l'image des marques, dégradations de bien... Tout le fonctionnement de l'Hôtel peut être mis en péril.

Notre intervention prouvera que vous respectez le droit de grève, l'éventuel abus de l'exercice de ce droit (désorganisation grave par exemple), la présence de piquets de grèves (liberté de travail), l'occupation illicite de locaux, et toute atteinte éventuelle aux biens (dégradations ou non...).

A votre demande, un système d'astreinte (horaire, journalière...) sera mis en place, afin qu'un huissier de justice soit

disponible immédiatement pour vous.

La simple présence de l'huissier de justice permet de canaliser les grévistes, et notre expérience privilégiée dans le domaine fait que nous connaissons bon nombre de responsables syndicaux, avec qui le dialogue est donc facilité.

« Comme les hôtels de prestige, nous sommes discrets sur notre clientèle. Néanmoins, nous disposons de nombreuses références dans ce secteur. »

Elections, hôtel et huissier

Dans le cadre des **relations collectives de travail**, l'huissier est tout aussi nécessaire afin de **préserv**er les droits de tout un chacun.

Il assurera et contrôlera la régularité des **élections (Délégué du personnel, délégué syndical, Comité d'entreprise**, décompte des votes, anonymat, horaires du bureau de vote...) afin qu'aucune

contestation ne soit possible, et pourra vous accompagner tout au long de leurs organisations.

Il est à préciser que notre étude est familiarisé avec le vote électronique et ses spécificités.



Chantiers, hôtel et huissier

Au-delà de constater le bon affichage et la régularité du **permis de construire**, ou de la **déclaration préalable de travaux**, nous pouvons constater un **retard** dans l'exécution, une non-conformité, des **malfaçons**, des **dégradations**...

Outre les aspects juridiques et techniques, la visite de l'huissier aura également une fonction sociale, car sera l'occasion de **rassurer les inquiétudes des riverains et des intervenants du chantier**, et témoignera de votre souci des autres.

En toute hypothèse, nous dressons des procès-verbaux de constats illustrés de photographies ou de vidéos selon le cas.





SCP BRISSE BOUVET LLOPIS

354 rue Saint Honoré

75001 PARIS

Tél : 01 42 60 75 75

Fax : 01 49 27 07 44

bbl@bblhuissiers.fr



Preuve parfaite et efficace, le procès-verbal de constat d'Huissier de justice bénéficie de l'autorité de son auteur. **Opposable** à la partie adverse, il constitue une véritable **photographie juridique**, figeant la scène litigieuse, permettant ainsi de **conserver une preuve sans suspendre votre activité**.

Vous préservant de l'aléa, **nos constats sécurisent vos droits** et vous assurent un large éventail de solutions au litige. Ainsi, vous pourrez tout autant choisir une voie amiable (transaction, médiation), que la voie judiciaire en cas de mauvaise foi de la partie adverse...

Notre réactivité s'illustre en ce domaine car nous pouvons intervenir **7j/7 et 24h/24**.

En cas de besoin, nous pouvons mettre en place un système d'astreinte, afin de vous assurer l'intervention immédiate d'un Huissier de justice sur simple appel de votre part.

L'étude est membre du Comité Vendôme

<http://comite-vendome.fr/boutiques/brisse-bouvet-llopis/>